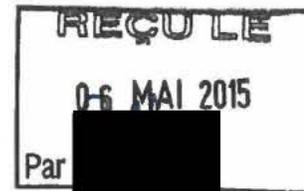


Québec le 1er mai 2015

Me Lebel,
Procureur en chef
CEIC



Me Lebel,

Je viens de prendre connaissance du préavis que vous m'avez fait parvenir.

Je veux signifier à la CEIC que je conteste la conclusion que les commissaires pourraient tirer à mon sujet. Je n'ai pas participé à un système de collusion entre les firmes de génie à Québec.

Les rencontres de l'AICQ auxquelles j'ai assistées à Québec avaient pour but de discuter des problématiques générales des firmes de génie conseils à Québec. Une de ces problématiques était de bien définir les demandes incomplètes, imprécises et hautes en risques de la ville de Québec.

Le but principal de l'OIQ et de l'AICQ est de fournir des services d'ingénierie de qualité et au prix le plus juste afin de concevoir et/ou de surveiller des projets techniques qui devront être sécuritaires pour les citoyens actuels et futurs. Ces projets devront de plus prendre en considération les futurs coûts de construction, d'opérations et de maintenance les plus justes pour les citoyens.

En 1987, le gouvernement a négocié avec l'OIQ, l'AICQ et les différents donneurs d'ordres du gouvernement pour établir ce prix juste d'honoraires professionnels, soit le décret 1035. En 2001, le gouvernement a décidé de modifier la loi sur les cités et villes pour faire en sorte que tous les donneurs d'ouvrages du gouvernement continueraient à suivre cette entente sauf pour les services professionnels pour les villes qui elles devraient offrir leurs services sur une base axée sur le prix et non la qualité. En 2004, voyant que cette loi pouvaient mettre à risque les citoyens autant physiquement que monétairement, les présidents des firmes de génie conseils membres de l'AICQ ont écrit une lettre demandant à leurs gestionnaires des bureaux de génie conseils municipaux d'offrir leurs Services à un prix juste Basé sur la Qualité (SBQ) tel que ceux utilisés par les autres services d'ingénierie du gouvernement.

Cette directive des présidents à leurs gestionnaires a été difficilement suivie car chacun avait la liberté de soumissionner au prix qui lui convenait. Au cours des années 2008 à 2010, période de multiples projets d'infrastructures et de surcharge de travail, cette demande servie de prix plafond et non de prix plancher et a toujours laissée à chacun la liberté de soumissionner plus bas pour obtenir de nouveaux mandats. Par la suite, les bureaux manquaient de plus en plus d'ouvrage et les propositions d'ingénierie sont reparties à la baisse tout comme la sécurité physique et monétaire des citoyens.

C'est pourquoi, je vous affirme que je n'ai jamais eu d'ententes pour fixer le prix d'une soumission. Je ne peux parler pour les autres.

Cependant, Il serait important pour la population du Québec que les commissaires recommandent de rétablir un prix négocié avec le gouvernement basé sur la qualité des services offerts et de la main d'œuvre disponible et ce pour tous les services professionnels offerts aux municipalités du Québec.

Merci,

Jostran Lamontagne, ing.

Cc : Me François Morin, M.ing. LL.B., Avocat pour Tetrattech Québec inc.